

COMPRENDRE MON ASSURANCE COLLECTIVE

Automne 2025

Combien coûte l'assurance collective ?

	Automne 2025	Hiver 2026
Le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes (PAE)	6,00 \$	6,00 \$
Le Régime d'assurance collective complémentaire	47,00 \$	50,00 \$
La télémédecine	12,00 \$	12,00 \$

- Les montants sont facturés sur votre facture sur Omnivox. À noter que les frais du PAE et de la télémédecine sont obligatoires pour tous les membres et que vous ne pouvez pas les annuler.

Qui a droit à l'assurance collective pour la session d'Automne 2025 ?

- ✓ À chaque nouvelle année scolaire, **tous les membres du syndicat** sont facturés pour les assurances collectives (même si vous l'avez annulée à une année précédente).
- ✓ Le **désistement doit se faire à chaque nouvelle année scolaire** si vous ne désirez pas l'assurance.

Pour plus de détails, référez-vous à la section :

« Comment puis-je me retirer de l'assurance collective ? ».

Quand commence l'assurance collective ?

Pour la session d'Automne 2025, votre couverture débutera le 1er septembre 2025 et prendra fin le 31 janvier 2026.

Qu'est-ce que le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes ?

Le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes est un service offert à tous les membres de l'association étudiante, non remboursable, qui permet d'avoir accès à une ligne de soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et plein d'autres services.

Informations sur le programme : [PAE](#)

Le Régime d'assurance collective couvre quoi exactement ?

Le Régime d'assurance collective vous propose un volet dentaire, santé complémentaire, accident et voyage.

Informations sur la couverture ou pour réclamer : [Assurance collective](#)

Il sera possible d'ajouter vos enfants à charge et ce en remplissant le formulaire « ajout personne à charge » sous l'onglet modification de couverture. Cette option sera disponible seulement du **8 au 30 septembre 2025**.

Qu'est-ce que la télémédecine ?

La télémédecine est un nouveau service de soins de santé virtuels offerts à tous les membres de l'association étudiante et qui est non remboursable. Les membres peuvent communiquer de façon confidentielle, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un spécialiste de la santé par téléphone, visioconférence ou clavardage, et ce, sans avoir à se déplacer au cabinet du médecin.

Informations sur la télémédecine : [Télémédecine](#)

Comment puis-je me retirer de l'assurance collective ?

Si je suis inscrit.e à la session d'Automne 2025 :

- ✓ J'ai déjà payé le 65,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ Je dois aller sur le site du groupe Plan Major (assureur) pour annuler mon assurance.

Rendez-vous [ICI](#) entre le 8 et 30 septembre 2025.

- ✓ Je reçois un remboursement partiel (47, 00\$) du groupe Plan Major, mais je dois conserver le PAE et la télémédecine.
- ✓ Je ne peux pas me réinscrire à l'assurance collective pour la session d'Hiver 2026.

Si je me désiste du Cégep :

AVANT le 1^{er} août

- ✓ J'ai déjà payé le 65,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ J'annule ma session sur Omnivox.
- ✓ Je reçois un chèque du Cégep avec : le remboursement partiel de ma session et le remboursement complet (65,00 \$) de mon assurance, PAE et télémédecine. Il faut prévoir environ 6 semaines pour recevoir le chèque par la poste.

APRÈS le 1^{er} août

- ✓ J'ai déjà payé le 65,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ J'annule ma session sur Omnivox.
- ✓ Je dois aller sur le site du groupe Plan Major (assureur) pour annuler mon assurance.

Rendez-vous [ICI](#) entre le 8 et 30 septembre 2025.

- ✓ Je reçois un remboursement partiel (47, 00\$) du groupe Plan Major, mais je dois conserver le PAE et la télémédecine.

À noter : lorsque vous confirmez votre assurance collective pour la session d'Automne 2025, vous ne pouvez pas vous désister de la couverture pour la session d'Hiver 2026.

Si j'ai d'autres questions, à qui dois-je m'adresser ?

Groupe Plan Major :



<https://planmajor.ca/fr/associations/secmv/>



etudiant@planmajor.ca



1 877 976-2567

Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV) :



<https://secmv.org/nous-joindre/>



secmv.coordination@cegepmv.ca



514-325-0150 poste 2428



Pavillon central, local E-017